

Type de document	Procès verbal	Rédacteur	RB
Sujet	Assemblée Générale 2025		
Date	23 Mars 2025 début 9h fin 12h		
Lieu	Auberge de Jeunesse « Entre Guil et Mets » Guillestre		

Nous remercions de leur présence les élus, les représentants des associations amies notamment Charles Van der Elst nouvellement élu président de la FFCAM, tous nos adhérents présents et représentés, les membres de notre équipe salariée qui ont fait le déplacement à l'exception de Vincent Neirinck retenu pour raison familiale majeure, Mathieu Crétet qui nous a représenté ce même jour à une réunion importante et Cécile Delaittre absente pour raisons de santé.

Cette assemblée générale commence par une évocation de la vie de François Labande, membre fondateur de Mountain Wilderness, président d'honneur qui vient de décéder.
Une minute de silence est observée pour lui rendre hommage.

- 1 **Désignation bureau de l'AG :**
Décision : « Le bureau de cette assemblée générale est celui de l'association; Présidente: Fiona Mille, Secrétaire : Rémy Bernade »
Votes à mains levées, unanimité.
- 2 **Validation procès verbal de l'AG 2024 :**
En annexe PV de l'AG du 24 Mars 2024.
Décision : « Le procès verbal de l'assemblée générale 2024 est validé ».
Votes à mains levées, unanimité.
- 3 **Désignation assesseurs de vote :**
Il y aura 2 votes à bulletins secrets pour lesquels nous aurons besoin de 4 assesseurs de votes.
Ces votes seront : rémunération du président-te et élections des administrateurs.
Sont exclus : la présidente pour le vote rémunération et les candidats-dates au conseil d'administration pour l'élection au CA.
Décision : « Les assesseurs de vote seront : Sébastien Truche, Laurie Callier, Rémi Gaetcher, Georges Ribiere. »
Votes à mains levées, unanimité.
- 4 **Information sur l'avancement de la modification des statuts**
Vous avez adopté lors de l'assemblée générale 2024 de nouveaux statuts et un nouvel règlement intérieur. MW étant reconnue d'utilité publique, ils doivent, pour être en vigueur être validés par le conseil d'État sur avis du ministère de l'Intérieur. A cette date, nous n'avons pas eu de retours.
Il avait été désigné deux administrateurs comme interlocuteurs de ce ministère. Il se trouve qu'ils sont tous les deux sortants. Il faut donc en désigner deux nouveaux.
Décision : « L'assemblée générale désigne MM Philippe Burguière et Rémy Bernade, administrateurs en exercice, comme interlocuteurs du ministère de l'intérieur afin d'apporter éventuellement des modifications mineures au projet de statuts ».
Votes à mains levées, unanimité.
- 5 **Résolution des problèmes d'éthique dans l'association**
Nous avons récemment été alerté d'un cas potentiel relevant de Violence ou Harcèlement à caractère Sexiste ou Sexuel (VHSS).
Les personnes concernées se sont mises en retrait total dès que cette alerte a été lancée. Le bureau en a immédiatement pris acte.
Nous faisons le constat que nous n'avons pas d'outils consacrés à la résolution de ces problèmes difficiles (VHSS, conflit d'intérêt,...) dans notre association. Ces sujets sont pris très au sérieux et nous amènerons dès 2025 à nous faire accompagner pour :
- Lancer un sondage pour identifier s'il y aurait d'autres alertes relevant du passé auprès des salariés et des bénévoles de l'association ;
- Former la gouvernance et l'équipe salariée sur le sujet ;
- Mettre en place une cellule d'écoute, un comité d'éthique ou tout autre instance recommandée par la structure qui nous accompagnera.
La suite de ce travail pourrait nous amener à compléter notre règlement intérieur. Si tel est le cas, ce complément sera soumis à votre approbation.
- 6 **Présentation des comptes 2024**
 - 6.1 Présentation Voir comptes en annexe
 - 6.2 Rapport du commissaire aux comptes-voir annexe
 - 6.3 Validation

Les comptes 2024, validés par le commissaire aux comptes, ont été approuvés par le bureau du 11/03/2025 par délégation du conseil d'administration (CA du 04/03/2025).

Décision : « Les comptes 2024 sont validés. L'excédent des comptes est affecté au fonds associatif sans droit de reprise. »

Votes à mains levées, unanimité.

7 Présentation et validation du budget 2025

Voir budget en annexe ;

Décision : « L'assemblée générale valide le budget 2025 ».

Votes à mains levées, unanimité.

8 Cotisations 2026

Le conseil d'administration vous propose de maintenir inchangé le montant des cotisations pour l'année 2026. A savoir :

*Adhésion simple : 40 €

*Adhésion petit budget : 10€

*Adhésion de soutien : 80 €

*Adhésion personne morale sans salariés : 50 €

*Adhésion personne morale avec salariés : 120 €

Décision : « L'assemblée générale valide le montant des cotisations pour l'année 2026 ».

Votes à mains levées, 1 voix contre, tous les autres pour, décision adoptée.

9 Rapport moral de la présidente Voir annexe

10 Rapport d'activités 2024 Voir annexe

Présentation succincte du rapport et focus sur nos victoires 2024.

Voir rapport complet en annexe.

Ordre de passage :

Aménagements ;

Silence ;

Espaces protégés ;

Changer d'approche ;

Installations Obsolètes ;

Montagne en transition

Mot de la Communication sur le nouveau site internet mountainwilderness.fr

Décision : « Le rapport d'activités 2024 est approuvé ».

Votes à mains levées, unanimité.

11 Plan d'actions 2025

Voir plan en annexe

Décision : « Le plan d'actions 2025 est approuvé ».

Votes à mains levées, unanimité.

12 Vie associative

Julien présente le rapport et les principales actions entreprises depuis son arrivée ;

Il n'y a pas de création de délégation à approuver cette année.

13 Indemnisation Président-te

Cette indemnisation doit être validée chaque année par l'AG. Elle ne pourra être effective que quand les statuts seront en vigueur. Elle est identique à celle de l'an dernier et il est proposé un vote à bulletins secrets.

Décision : « L'assemblée générale valide, ne valide pas, la rétribution du président-te, en application de l'article 10 des statuts approuvés par l'AG 2024. Celle-ci est soumise aux conditions suivantes :

Son montant est au plus égal à ¾ de SMIC mensuel, le nombre de journées indemnisées ne peut pas dépasser 24 jours ou 2 jours par mois jusqu'à la prochaine assemblée générale. La rémunération sera de 160,3€/jour brut correspondant au coefficient 500 du groupe J de la convention collective Éclat en vigueur dans notre association. La réalité des tâches effectuées pour cette rémunération est contrôlée par le CA qui peut la diminuer, voire la suspendre en cas d'inadéquation.

Cette résolution est valable jusqu'à la prochaine AG et n'est applicable que si les statuts révisés sont en vigueur, soit après accord du conseil d'État. »

Cette décision identique à celle de l'année dernière qui n'a pas été appliquée faute de statuts approuvés est votée à bulletins secrets en parallèle de l'élection au conseil d'administration.

Résultats : Pour 225, contre : 11 ; abstentions : 6
 Scrutateurs du vote : Georges Ribière, Rémi Gaetcher
 La présidente n'a pas participé.
La résolution est adoptée.

14 Questions diverses

Appel d'Hugues Thiebault : recherche d'un adhérent MW France pour occuper le poste vacant de délégué à MW International

Question : Quelle est la position de MW sur la pratique de loisirs (paddle, baignade,...) dans les lacs de montagne même et surtout dans les espaces protégés ?

Réponse : MW n'a pas de position de principe sur cette problématique mais peut intervenir au cas par cas. Il est vrai que cela pose des problèmes pour la biodiversité tout comme la surfréquentation.

Question : Position de MW sur les pollutions sonores type boîtes de nuit en montagne ?

Réponse : Pas de position globale. Rappel de nos actions contre le festival Tomorrowland ainsi que nos dénonciations des rave-parties qui se déroulent de façon sauvage en montagne.

Remarques sur le droit d'accès à la nature :

*il ne faut surtout pas créer une brèche dans laquelle pourraient s'engouffrer les partisans de loisirs motorisés.

*attention aux conditions d'accès notamment dans les espaces fragiles.

15 Élections au conseil d'administration - Présentation des candidats-dates

Chaque candidat se présente. Il y a 11 candidats pour 10 postes disponibles (7 mandats de 3 ans, 2 de 2 ans et 1 de 1 an).

Déclaration-présentation de chacun-ne en annexe.

Votes à bulletins secrets.

Durée des mandats suite à démissions : extrait de l'article 5 de nos statuts ;

« Le mandat des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés ».

Attribution des sièges, extrait de l'article 10 du règlement intérieur :

« Pour l'élection au conseil d'administration lorsque des postes sont à pourvoir pour un mandat incomplet, ceux-ci sont attribués dans l'ordre des voix obtenues, après que les postes correspondant à un mandat complet sont pourvus. Les mandats d'une durée de deux ans sont attribués avant ceux d'une durée d'un an. »

16 Résultats

Scrutateurs : Sébastien Truche, Laurie Callier

Candidat-tes	Mandat de	Fin de mandat à l'AG de	Voix obtenus
JD Poncet	3 ans	2028	252
Orlane Sommaggio	3 ans	2028	250
Corentin Consigny	3 ans	2028	250
EP Journet	3 ans	2028	249
Marie Sauget	3 ans	2028	246
Nathalie Hagenmuller	3 ans	2028	243
Jean Gaboriau	3 ans	2028	239
Florent Hours	2 ans	2027	236
Vincent Vles	2 ans	2027	200
Denise Bonneville	1 ans	2026	193
Thierry Gamot	Non élu		75

17 Participants-tes

Adhérents-tes physiquement présents	88
Pouvoirs	169
Total	257

Feuille de présence, listes des pouvoirs acceptés par l'électeur-trice présent disponibles au siège de l'association.

A Grenoble le 24/03/2025

La présidente Fiona Mille



MOUNTAIN WILDERNESS
SPL. DIX-HAIEIN
F-38000 GRENOBLE
+34 7801 9600

Le secrétaire Rémy Bernade

